



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance des propriétaires intéressés que, conformément à l'article 43 de la loi du 25 mai 2011 relative à la chasse, les comptes des lots de chasse 303, 304, 306 et 326 pour l'année cynégétique 2021/2022 sont déposés pendant quinze jours, soit du 12 au 26 avril 2022 inclus au secrétariat de la Commune de Waldbillig, où chaque personne intéressée pourra en prendre connaissance.

Dans le mois de cette publication, chaque intéressé aura le droit de faire connaître ses observations qui sont à adresser à l'Administration de la nature et des forêts à Diekirch par lettre simple.

A défaut de réclamation le compte sera approuvé par le Collège de Syndics après ce délai d'un mois.

Waldbillig, le 11 avril 2022

La bourgmestre,



La secrétaire,